

Vivre à Croix

Journal municipal d'information

N° 23 - Juin 1987



Editorial

POUR L'HONNEUR DU SPORT

En prélude au Tournoi de Football qu'organise chaque année l'IRIS CLUB, j'avais dans mon propos, rappelé aux dirigeants et entraîneurs des clubs participants, notre conception du sport en général et de la compétition telle que nous l'aimions.

Je soulignais ma conviction, et celle des Croisiens, de sauvegarder L'ESPRIT SPORTIF que chacun apprécie dans ces rencontres, celui du combat pour vaincre et gagner, avec l'élégance et le fair-play qui ont

fait la réputation et le succès de nos tournois.

J'ajoutais qu'à mes yeux, la pratique du sport est pour l'homme, une école de formation humaine que nous avons le devoir de lui proposer, parallèlement à l'éducation et l'enseignement, que dès son premier âge il reçoit de ses parents et des enseignants qui en ont mission.

Las, cette conviction est parfois bousculée par la rage de gagner, fut-ce au prix de la violence, et je le déplore. Le comportement de quelques-uns suffit pour faire naître amertume et colère.

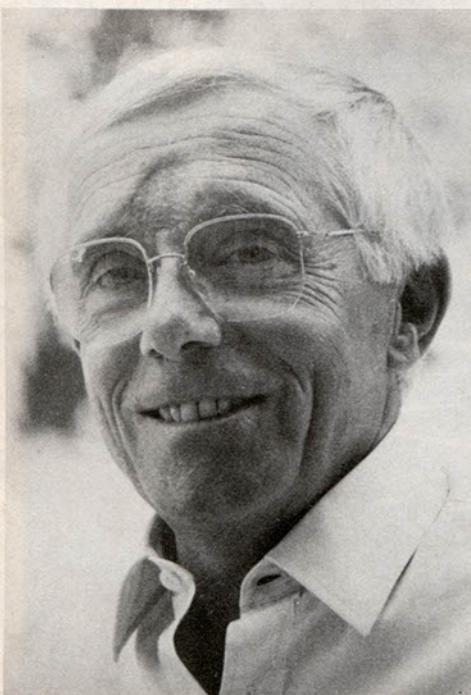
J'affirme cependant, pour l'avoir constaté, que la très grande majorité des jeunes, au terme de ce tournoi, a réagi avec l'élégance sportive et la dignité que la FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL et les dirigeants de l'IRIS CLUB ont appréciées.

**ET CELA, JE VOULAIS
L'ÉCRIRE, POUR L'HONNEUR
DE L'HOMME.**

Francis DEBEUNNE,
Maire de CROIX.

SOMMAIRE

- L'Ecole Malraux :
un bel ensemble moderne 2-3
- Celatose, à Croix Wasquehal :
en expansion ! 4-5
- La télé-alarme : précieux services
aux personnes seules 6
- Pour la propreté en ville 7
- Fleurs et beauté 8
- Faire rimer sport et sponsor... .. 9
- Les ateliers municipaux
font peau neuve 10
- Une bourse aux disques
qui tourne rond 11
- Centre aéré de Beaumont 12
- Social, culture, sports,
logements 13
- La C.S.C.V. et le logement 14
- Informations précieuses
sur le don du sang 16
- "U.B.C. à Lyon" 17
- Comité de quartier Saint-Pierre,
Croix-Blanche, Créchet 18
- Bonne saison
de l'Olympique Croisien 19
- Gymnastique :
bravo "La Patriote" 20





L'École Malraux :

Les nouveaux bâtiments de l'École Malraux, édifiés rue Verte, sont maintenant terminés. Ceux qui ont eu l'occasion de les visiter ont apprécié la qualité de l'ouvrage. Il n'est pas trop tard pour le présenter.

Il s'agissait, précisons-le, de construire une nouvelle école primaire, en liaison avec l'école maternelle existante - l'École La Fontaine. L'ensemble scolaire comprend donc une partie relativement ancienne, et une partie neuve.



Neuf classes

La partie neuve comprend, d'abord, une classe maternelle, qui complète l'équipement de l'École La Fontaine.

Puis, pour le secteur primaire, on note la création de neuf classes. Cinq d'entre elles sont normales et classiques. Deux classes ont été prévues pour l'initiation à l'informatique et des travaux correspondants.

Il reste deux classes, qui n'ont pas encore été aménagées, et que l'on réserve pour faire face à une demande éventuelle.

Originalité

L'originalité du bâtiment vient de ce que l'on a construit un bâtiment polyvalent qui comprend, au rez-de-chaussée, une salle à manger avec office aménagé en "self-service", permettant de recevoir 240 enfants en deux services.

S'y ajoute une salle audiovisuelle — au cœur de l'école — en liaison avec la salle à manger par des cloisons mobiles. Cette salle est équipée de gradins, pour servir d'atelier-théâtre, et pour permettre des spectacles audiovisuels.





un bel ensemble moderne

Tout cela se trouve, aussi, en liaison avec la bibliothèque, qui comportera une mezzanine au niveau supérieur. En liaison, encore, avec un "abri-détente" proche de la cour de récréation qui dispose, évidemment, d'un préau.

Le bureau du directeur de l'école est, comme il se doit, installé au rez-de-chaussée. Il en est de même pour la salle de réunion des professeurs, pour l'infirmerie et pour les blocs sanitaires.

A l'étage, outre la mezzanine de la bibliothèque, dont nous avons déjà parlé, se trouve l'atelier de poterie-terre cuite, le bloc sanitaire, et quatre classes, dont, deux seulement, nous l'avons dit, sont aménagées.



Un immense jardin

Cet ensemble moderne a la chance d'être intégré dans un immense jardin. On en fera, pour une part, un "jardin pédagogique", pour apprendre aux élèves les cultures légumières et fruitières. Il est même envisagé de créer une coopérative et de proposer aux parents les produits de ces plantations ! Attendons la récolte.

L'autre partie du jardin sert de cour de récréation.

Il faut noter que cet ensemble scolaire, déjà installé dans un cadre verdoyant, rue... Verte ! bénéficie d'une superficie globale supérieure à 4 000 mètres carrés, ce qui est rarissime pour une école primaire.

L'architecture du bâtiment

L'architecture du bâtiment se caractérise, notamment, par le choix très heureux des matériaux, et par la bonne disposition des locaux.

Un couloir central sépare, d'un côté, la salle polyvalente, le bureau du directeur, la salle des professeurs, et, de l'autre, les salles de classe.

Il faut noter que ces salles de classe sont, astucieusement groupées deux par deux, et qu'elles sont séparées d'un atelier par des cloisons mobiles. Il est ainsi possible, à chaque classe, de disposer d'un atelier quand elle le désire.

La charpente est en bois, les faux-plafonds sont lambrissés, ce qui donne une ambiance très chaleureuse.

Ajoutons que les peintures sont à la fois de ton pastel et très colorées, que l'ossature des grandes baies est en aluminium : l'ensemble bénéficie ainsi d'une très grande clarté.

Il faut noter encore, que l'utilisation des demi-niveaux (mezzanines) contribue à donner aux pièces une impression de hauteur et d'espace.



L'école est ouverte depuis plusieurs mois.

L'école maternelle a été mise en service en septembre 1986, et, dès janvier 1987, trois classes fonctionnaient.

En septembre 1987, deux autres classes seront ouvertes.

L'ensemble a coûté 8,5 millions de francs hors taxes. La construc-

tion a duré un an. Les frais sont à la charge de la commune, puisqu'il s'agit d'écoles primaire et maternelle.

Il y a de réelles probabilités de logements neufs à Croix. Il était donc souhaitable de prévoir des classes supplémentaires.

Les architectes : M. et Mme AUXENT, le coordinateur de travaux M. FOLLIOU, peuvent être satisfaits du travail qu'ils ont réalisé. Si l'on en juge par les réactions, les enfants et leurs parents, approuvent cette création nouvelle, qui s'inscrit dans les efforts de modernisation de la ville.

Inscriptions

Depuis septembre, à CROIX une nouvelle école a ouvert ses portes. Elle se nomme Ecole Primaire ANDRE-MALRAUX et se situe rue Verte-Carrière-Lorridan.

Une Association de Parents d'Elèves régie par la loi 1901, a été créée et est animée par des Parents compétents et dynamiques.

Nous souhaiterions élargir cette A.P.E. à la rentrée prochaine par l'inscription de nouveaux élèves.

Si cette école se situe dans votre quartier, n'hésitez pas à y inscrire votre enfant.

Le directeur reçoit les inscriptions les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 16 h 30 et les samedis à 11 h 30.

Le Directeur M. SANSSE
La Présidente de l'A.P.E.
Mme FAVERIE



Celatose, à Croix Wasquehal :

International Harvester France (I.H.F.), on le sait, a fermé ses portes. Quand la décision fut prise, on pouvait légitimement se demander combien de temps les terrains disponibles seraient inutilisés ! Il y a tant d'exemples, hélas, dans le Bassin Minier, dans l'agglomération de Roubaix Tourcoing, où des terrains industriels abandonnés deviennent

des terrains vagues, où prolifèrent des buissons sans charme au milieu des carcasses rouillées.

L'attente, heureusement, n'a pas duré longtemps. Le salut est venu de Célatose, qui occupe aujourd'hui de vastes terrains, situés sur les territoires de Croix et de Wasquehal. Céla-

tose rend de grands services, par les emplois qu'il offre, et la richesse qu'il crée. On peut penser que l'expansion rapide que l'on a pu noter au cours de ces derniers mois se poursuivra. Pour le comprendre, présentons, d'abord, les caractéristiques essentielles du groupe Célatose et répondons à quelques questions simples.





en expansion !

Un groupe puissant

D'où vient le groupe ? Il est d'origine nordiste. Ce sont en effet les Ets Jules Desurmont, qui possédaient une filature à Tourcoing, qui eurent l'idée, ... en 1934, de fabriquer des serviettes périodiques. La production démarra en 1935. Le premier change-bébé fut lancé en 1959.

Quelles sont les activités du groupe ? Elles s'exercent dans quatre directions, ou, si l'on préfère dans quatre "créneaux". Les trois premiers concernent la production d'articles d'hygiène pour les bébés, pour les femmes, pour les adultes. L'objectif est de fabriquer des articles simples, originaux, aux caractéristiques particulières, susceptibles de rendre des services immédiats dans la vie de tous les jours. L'importance du marché permet la fabrication de grandes séries.

Encore faut-il — car la concurrence est vive — conserver le leadership. L'un des moyens est de fabriquer soi-même ses propres machines, et de les adapter aux exigences changeantes de la fabrication et du marché. D'où le quatrième créneau : celui de l'ingénierie. Pour l'expansion du groupe, ce n'est pas le moins important.

Seconde question. Célatose est-il un groupe international ? La réponse est : oui. Certes, le siège social est à Villeneuve-d'Ascq et le groupe Célatose compte une usine à Monteux, près d'Avignon. Mais d'autres unités ont été construites en Allemagne, près de Francfort, à Eichenzell ; dans le Pays de Galles,

à Ebbw Vale, près de Cardiff, et à Blackwood ; en Espagne, enfin.

L'usine de Croix-Wasquehal

Venons en à la question essentielle, tout au moins pour les lecteurs de "Vivre à Croix". Qu'est-ce que l'usine de Croix-Wasquehal ?

Il s'agit d'un très beau bâtiment, neuf, et moderne, où toutes les dispositions ont été prises pour assurer une production soutenue, rationnelle et de qualité.

Nous pouvons le dire pour l'avoir visitée. Il est clair que tout a été mis en œuvre pour que la productivité soit la meilleure possible.

D'un côté, à l'extérieur de l'atelier de fabrication, d'énormes bobines d'une pâte (non tissé, polyéthylène adhésif, polyuréthane, colle.) De l'autre, dans un atelier clair et spacieux, des machines en ligne, au bout desquelles sort le produit fini, qu'il suffit de mettre en carton, pour l'expédition. Deux précisions toutefois. La première concerne la fabrication. L'usine de Croix-Wasquehal fabrique exclusivement les articles d'hygiène pour bébés et pour adultes. La seconde concerne la qualité. On y attache, à juste titre, une extrême importance, qui s'impose d'autant plus qu'il s'agit de production en grande série. Des sondages fréquents et réguliers sont donc opérés afin de discerner au plus vite les petites imperfections éventuelles.

Le contrôle de la qualité de la matière première utilisée (un laboratoire s'occupe de ce problème), la

fabrication, en grande série, d'articles nombreux fréquemment vérifiés ; l'utilisation de méthodes modernes de manutention ; les efforts de formation du personnel — c'est une des préoccupations essentielles de l'encadrement — donnent évidemment des résultats positifs, qui se traduisent par une expansion notable des effectifs.



En expansion

L'unité de Croix-Wasquehal, en effet, dont les travaux de construction ont duré cinq mois seulement, qui a démarré effectivement le 1^{er} août 1986, employait environ soixante personnes à ses débuts. Les effectifs sont maintenant de l'ordre de deux cents !

Célatose Croix-Wasquehal, malgré sa jeunesse, tient désormais une place notable dans le groupe, qui emploie 1.300 personnes. Cette expansion va-t-elle se poursuivre ? Il est toujours hasardeux de faire des pronostics dans le domaine économique.

On peut raisonnablement penser que l'importance du marché, l'évolution des mœurs qui pousse au développement de l'hygiène, la qualité des produits offerts, les méthodes modernes auxquelles on a recours pour les fabriquer, sont autant d'atouts sérieux pour faire face à la concurrence et accroître, dans des proportions convenables, les parts de marché du groupe Célatose.



La télé-alarme : précieux services aux personnes seules

Pour les personnes âgées, malades, handicapées, isolées à leur domicile, qui souhaitent y demeurer mais craignent alors pour leur sécurité physique ou morale, la TELE-ALARME est une solution qui peut être efficace et leur rendre service.

C'est pourquoi votre municipalité, sur proposition de la Commission des Affaires sociales, a prévu la mise en place d'un tel service à CROIX.

Un accord a été signé le 18 mai entre la Compagnie Générale de Chauffe et le président du centre d'action sociale de CROIX, M. DEBEUNNE, maire, pour que ce nouveau service soit mis à la disposition des Croisiens et Croisiennes.

La Compagnie Générale de Chauffe présentait une expérience dans ce domaine et des garanties de service indéniables.

Un bref rappel sur le système qui ne peut-être installé que chez des personnes abonnées au téléphone et ayant une prise de courant 200 volts adéquate :

LES MOYENS SONT SIMPLES.

Un appareil transmetteur est branché sur la ligne P.T.T., et un ensemble "Micro-haut-parleur" est raccordé au téléphone. L'abonné porte au cou ou à la ceinture un petit émetteur.

LE FONCTIONNEMENT EST SÛR.

La personne abonnée, par simple pression sur le boîtier, crée automatiquement un appel à la Compagnie Générale de Chauffe, établissant ainsi la communication. Elle n'a pas besoin de décrocher ni de former un numéro.

L'opérateur peut alors dialoguer avec la personne et comprendre le motif de l'appel. Des opérateurs sont présents 24 heures sur 24 et 365 jours par an au poste central de réception de SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE.

PERFORMANCE DU SYSTÈME.

— Si la personne ne répond pas, les dispositions prévues au moment du raccordement sur le réseau télé-alarme de la Générale de Chauffe, sont alors exécutées : par exemple téléphoner au voisin le plus proche, au médecin de famille, voire alerter les pompiers.

— L'ensemble du dispositif fonctionne en toute sécurité : l'émetteur alimenté par pile a un témoin de charge, les transmetteurs et centrales de réception sont insensibles aux pannes de secteur, un dispositif de "test automatique de bon fonctionnement" équipe les installations. L'opérateur lui-même appelle toutes les semaines ou tous les mois pour voir l'état de fonctionnement de l'appareil.

COÛT.

— Le coût mensuel de l'abonnement est fixé à 145 F, payables par prélèvement automatique sur compte bancaire ou C.C.P.

CONSTITUTION DU DOSSIER.

S'adresser au Centre Communal d'Action Sociale de CROIX, rue Déjardin, tél. : 20.70.87.94, ouvert de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h, sauf mercredi et samedi après-midi.

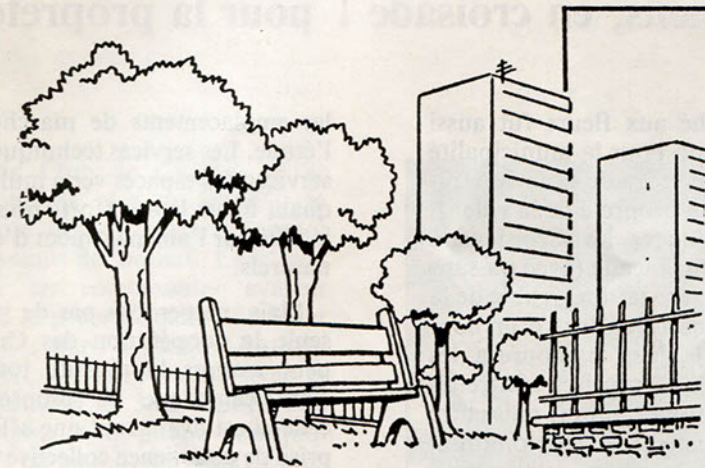
Puissent beaucoup de Croisiens prendre la décision d'avoir à leur disposition un tel service qui va les sécuriser... et n'avoir jamais à s'en servir sérieusement.

Jacques BLOUET,
Adjoint au Maire de CROIX.





Pour la propreté en ville



C'est aussi bénéficier
d'un ENVIRONNEMENT de
QUALITE



Préserver la QUALITE
et la PROPETE
de votre cadre de vie

C'EST FACILE !





Fleurs et beauté

Des fleurs pour le dire

Les Comités de quartier du Centre et de Saint-Pierre/Créchet Croix-Blanche ont organisé les 16 et 17 mai derniers le 2^e marché aux fleurs de la ville. Leurs présidents, MM. DELPLACE et BLEUSE, épaulés par la municipalité, avaient tout mis en œuvre pour en assurer le succès. Une douzaine d'exposants avaient ainsi transformé le rond-point des Deux-Moulins en un immense parterre de fleurs et de plantes diverses, d'autant plus resplendissantes sous un soleil qui n'avait pas boudé ce rendez-vous printanier.

Les élèves des écoles Victor-Hugo et Jean-Lebas et du Collège Borivian participèrent à leur façon à cette fête (cortège de vélos fleuris, exposition de travaux "fleurs"...), alors que les majorettes de Croix-Saint-Pierre défilèrent dans les quartiers au rythme de la fanfare.

Croisiens, en croisade ! pour la propreté !

Ce marché aux fleurs fut aussi l'occasion pour la municipalité de lancer une croisade pour le fleurissement et la propreté de la ville. Il s'agit ici d'inciter les Croisiens à fleurir soit leur façade (avec ou sans balcon), soit leur jardin (visible de la rue), et ceci dans le cadre d'un concours dont le jury parcourra les rues de Croix à 2 reprises : entre les 22 et 26 juin tout d'abord, puis entre les 7 et 12 septembre. De nombreuses récompenses seront attribuées à la suite du jugement suprême que prononceront M. Bastien, directeur des Services Techniques, assisté de 3 représentants des comités de quartier et d'un horticulteur croisien.

Parallèlement à ce concours, la municipalité lancera dès septembre une campagne "CROIX, ville propre" : des corbeilles à papiers supplémentaires seront installées, un système plus efficace pour nettoyer

les emplacements de marché est à l'étude. Les services techniques et les services des espaces verts multiplient quant à eux leurs efforts pour aérer la ville par l'aménagement d'espaces naturels.

Mais, ne perdons pas de vue que seule la coopération des Croisiens peut assurer la réussite totale de cette campagne de propreté car celle-ci est avant tout une affaire de prise de conscience collective devant modifier chacun de nos comportements individuels...

Travaux pour améliorer la sécurité...

A la demande de la municipalité, les Services d'Études de Signalisation de la Communauté Urbaine de LILLE ont analysé la cause des accidents survenus ces dernières années et ont constaté que la majorité de ceux-ci étaient dus au manque d'homogénéité des règles de priorités applicables aux différentes intersections situées le long du C.D.14.

Pour améliorer la sécurité de cet axe, les Services Communautaires ont donc préconisé la mise en priorité à chaque carrefour. Par ailleurs, un îlot refuge a été aménagé à hauteur des Deux-Moulins, améliorant la traversée des piétons et réduisant la vitesse des véhicules et un aménagement spécial du passage piétons situé au droit de la sortie de l'école J.-Jaurès a permis de renforcer la sécurité des élèves.

Enfin un marquage au sol délimitant de manière précise le stationnement, a été également effectué.



M. Francis DEBEUNNE visiteur parmi d'autres du deuxième marché aux fleurs.

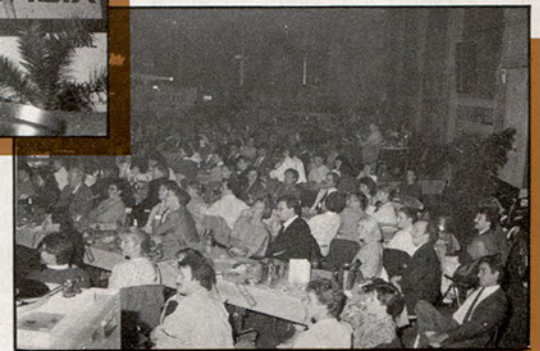
Faire rimer sport et sponsor...



L'Iris Club de CROIX ne se contente plus de gratifier la métropole de son célèbre tournoi junior annuel de football. Le 22 mai dernier, ses responsables avaient organisé la première nuit "Sport et Sponsor", dans la salle Gustave-Dedecker, en collaboration avec la municipalité et les 3 SUISSSES. Son but : expliquer au public pourquoi "Sport" est un mot qui rime de plus en plus avec "Sponsor".

En effet, l'exploit d'un sportif ou d'un aventurier passe désormais indubitablement par le financement de sociétés soucieuses de mieux se faire connaître auprès du public. Pour en témoigner, les organisateurs avaient invité des sportifs régionaux (Bruno Levant pour la course à pied, J.-P. Mingels et J.-P. Lorriaux pour les sports motorisés) ainsi que la croisienne Bénédicte Storme, pour son périple effectué à vélo dans plusieurs pays étrangers.

Les élèves du B.T.S. Action Commerciale du lycée Jean-Moulin de Roubaix avaient sélectionné pour l'occasion dix entreprises de la région qu'ils jugeaient les plus dynamiques en matière de sponsoring. Et à l'issue de cette soirée, ponctuée par des défilés de mode et des variétés, furent décernés les six trophées "Sport et Sponsor" récompensant les six meilleures d'entre elles (La Poste, Ricard, la Caisse d'Épargne, Flunch, Taxi Colis, Bardhal). A n'en pas douter, la première nuit "Sport et Sponsor" aura porté de bons conseils aux sportifs et aux entrepreneurs de la région...



Nuit sport of sponsor.

Photos Nord Eclair

BAL DE LA FÊTE NATIONALE

Lundi 13 juillet 1987
Place Saint-Pierre

Animé par l'Orchestre
TONY MARINI
de 20 h à 1 h

Organisé par la municipalité avec le concours du Comité de quartiers SAINT-PIERRE, CROIX-BLANCHE-CRÉCHET



Les ateliers municipaux font peau neuve

C'est le 16 mai dernier que furent inaugurés, par M. Francis DEBEUNNE, les nouveaux ateliers municipaux de la ville ! Situés dans le parc de la mairie, leur nouvel aménagement correspond à un double besoin : regrouper les ateliers auparavant dispersés afin de réduire leurs coûts de fonctionnement et rendre plus décentes les conditions de travail du personnel qui y travaille. L'accent a été mis sur l'hygiène et la sécurité.

Le bâtiment ainsi transformé regroupe désormais différents services essentiels à la vie communale de CROIX : des garages pour véhicules légers en sous-sol, des locaux construits en 1949 et réaménagés pour le parc automobile, un local pour les

jardiniers, un espace abritant les activités de mécanique, de tôlerie, de menuiserie et de peinture, un magasin géré par informatique, un bâtiment de liaison pour les travaux de maçonnerie, les sanitaires, et le bureau du directeur adjoint des services techniques, et enfin un atelier de plomberie, d'électricité et de chauffage.

Cette "révolution" des services techniques est un des projets que la municipalité avait inscrit en 1984 dans son plan quinquennal. Son principal instigateur est M. Patrick BASTIEN, qui fut aidé dans sa tâche par ses collaborateurs et par le personnel municipal. Signalons que la réhabilitation des ateliers aura coûté 1,5 million de francs

auxquels s'ajoutent 300.000 F en équipement.

Un investissement conséquent, certes, mais nécessaire pour soulager le portefeuille du contribuable, puisque c'est, rappelons-le, la recherche d'une meilleure productivité qui avait motivé le lancement du projet.

D'autres aménagements se poursuivent dans la même optique : par le service des fêtes et les véhicules municipaux, rue de Maubeuge, ainsi que par le service "Espaces Verts".

Bref, les services techniques ont maintenant les outils — au sens propre comme au sens figuré — qu'il leur fallait pour améliorer la vie à CROIX...



M. BASTIEN (au centre) lors de l'inauguration.

Une bourse aux disques qui tourne rond...



En ce dimanche 7 mai dernier, le vrai temple du disque n'était pas là où les Croisiens ont pour habitude de le voir, en bordure du boulevard de Roubaix... Non, le vrai temple avait été transféré quelques centaines de mètres plus loin, salle Gustave-Dedecker, à l'occasion de la deuxième bourse aux disques de CROIX.

Et ce temple là abritait des marchands français, belges, mais aussi anglais et allemands. Loin d'être chassés, ils avaient disposé sur leurs étals des collections de disques impressionnantes de richesse et de variété. Eh oui, car si certaines personnes collectionnent les timbres, les bagues de cigare ou les étiquettes de fromage, d'autres se passionnent pour des chansons et des musiques que les disques ont immortalisé depuis des dizaines d'années (Edison inventa le phonographe en 1878, la firme C.B.S. commercialisera le disque à

microsillons en 1948).

Ces mordus de 45 ou 33 tours décident parfois de se réunir, ou mieux de former une association. L'A.C.D.C. — Association des Collectionneurs de Disques et Chansons — regroupe ainsi de nombreux membres qui avaient décidé, sous la houlette de M. BEMBMISTA, président de l'association, de mettre leurs collections en vente publique pour la deuxième année consécutive.

Du jazz, du classique, du rock, du punk, du funk, sans oublier Johnny Halliday, Sheila, Cloclo et les posters qui les glorifient : cette manifestation était marquée du sceau de l'éclectisme musical. C'est ce qui lui confère une renommée déjà établie sur notre région. Souhaitons donc que la bourse aux disques de l'A.C.D.C. continue de la sorte à nous abreuver de ses sillons...

Attention aux cartes d'identité et aux passeports

La période estivale est celle des voyages. En pareil cas, les Français qui ont décidé de se déplacer à l'étranger, pensent à tout : à leurs billets, à leurs bagages, à leur hôtel, à leur documentation, à leurs excursions, etc.

Ils pensent à tout, ... sauf à leur carte d'identité et à leur passeport.

Si leur carte d'identité, ou si leur passeport sont périmés, ils risquent tout simplement de se faire "refouler" à la frontière !

S'ils s'en aperçoivent quelques jours avant leur départ, ils croient pouvoir réparer leur négligence par une procédure accélérée.

Mais, précisément, c'est très difficile.

En période estivale, le nombre des demandeurs de cartes nationales d'identité et de passeports augmente considérablement.

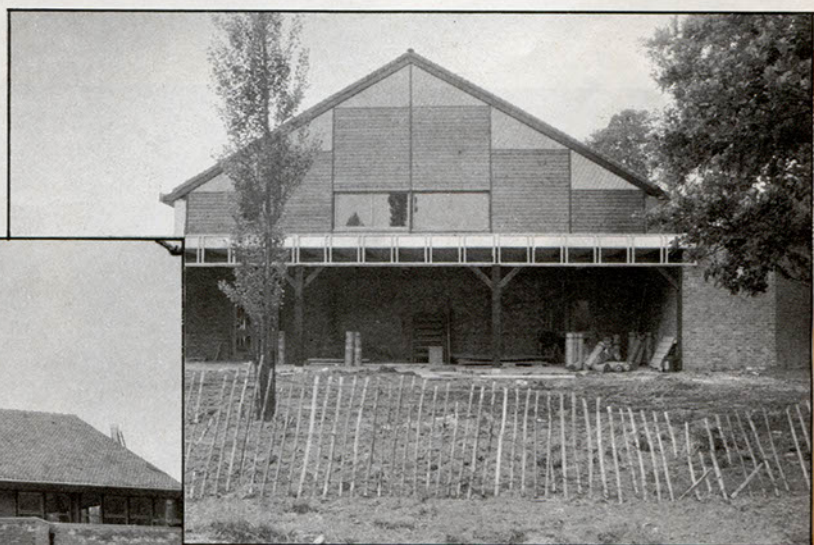
Leur confection d'urgence n'est possible que pour des motifs légitimes : perte ou vol des documents en cours de validité, voyage professionnel, maladie ou décès d'un membre de la famille à l'étranger. La procédure d'urgence n'est donc pas applicable dans n'importe quel cas.

Dès à présent, vérifiez donc la durée de validité de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, afin de faire renouveler ce titre avant qu'il ne soit périmé.





Centre aéré de Beaumont



Le centre aéré de Beaumont en pleine rénovation.



Social, Culture, Sports, Logements

L'A.R.I.F. et l'Allocation Parentale d'Education

L'Association Représentation et Information familiale dont le siège est installé : B 622, avenue de Flandre à Croix, tient à préciser que l'information qu'elle a communiquée sur cette allocation parentale d'éducation par le journal n° 19 d'octobre 86, se trouve modifiée par de nouvelles mesures avec effet du 1.4.87.

Certes, cette allocation représente toujours un revenu de remplacement ou de compensation pour le père ou la mère qui décide d'arrêter son activité professionnelle lors de l'arrivée à son foyer d'un nouvel enfant, soit par naissance, soit par recueil, soit par adoption (dans les deux derniers cas, l'enfant doit être âgé de moins de trois ans), portant à trois ou plus le nombre d'enfants à charge.

Ce sont les conditions d'attribution qui se trouvent modifiées à la date précitée soit :

- les conditions d'activité professionnelle ont été considérablement réduites. Il suffit d'avoir travaillé deux ans (8 trimestres validés à l'assurance vieillesse) au cours des 10 années précédant soit la naissance, le recueil ou l'adoption de l'enfant ouvrant droit, soit :

- la naissance, le recueil ou l'adoption du troisième enfant, à charge de la famille.

- L'allocation peut désormais être versée jusqu'aux 3 ans de l'enfant ouvrant droit.

MAIS il est indispensable qu'il n'y ait aucune activité professionnelle de l'un des parents pendant les deux premières années de la vie de l'enfant.

Une allocation à mi-taux peut être versée à partir des deux ans de l'enfant mais sous condition :

- que la durée de l'activité reprise ne soit pas supérieure à 85 heures par mois pour les salariés,

- de l'obligation d'embaucher un remplaçant, rémunéré sur la durée légale du travail pour une durée minimum de 85 heures par mois pour les non-salariés,

- que ce versement à mi-taux fasse immédiatement suite à une période de versement à taux plein.

MONTANT mensuel de la nouvelle A.P.E. : 2.400 F.

A souligner que l'allocation pour jeune enfant à compter du mois suivant la naissance, ne se cumule pas avec l'allocation parentale d'éducation.

Les personnes intéressées par cette allocation sont donc invitées à se rapprocher de leur Caisse d'Allocations familiales pour obtenir de plus amples explications.

L'A.R.I.F. rappelle qu'elle peut être contactée :

- le matin de 9 h à 11 h au 20.51.01.51 ;
- l'après-midi de 14 h à 16 h 30 au 20.24.16.12 ;
- le soir de 18 h 30 à 20 h 30 au 20.98.73.65.

Une nouvelle association : Reconnaître

"Reconnaître" : tel est le nom d'une association créée en avril 1987 et qui s'est donnée pour but de venir en aide à des parents ayant perdu un enfant dans les premiers jours qui ont suivi sa naissance. Une aide morale d'une part, puisque la constitution d'une "chaîne de contacts" répartie sur toute la France permet aux parents confrontés à cette douloureuse expérience de trouver réconfort et compréhension auprès de personnes ayant rencontré le même problème ; une aide maté-

rielle, d'autre part, l'association pouvant conseiller sur les démarches à accomplir avec les organismes sociaux, administratifs et commerciaux.

"Reconnaître" souhaiterait rassembler le maximum de gens concernés afin d'élargir sa "chaîne de contacts". Elle vise de plus à supprimer ou modifier l'article 1806 du code napoléonien qui interdit à un officier d'Etat Civil d'inscrire sur un livret de famille le nom d'un enfant mort avant que sa déclaration de naissance n'ait été faite autrement que comme enfant "P.S.V." (Présentement Sans vie) ; l'existence pourtant réelle de l'enfant n'étant pas reconnue, le maintien de cet article pose ainsi un problème d'ordre éthique mais également matériel (remboursement des frais d'hospitalisation notamment).

Le siège de l'association "Reconnaître" est implanté à CROIX, 72, boulevard Emile-Zola. Contacter M. ou Mme VERRAES. Tél. 20.70.17.97.

MOUVEMENT VIE LIBRE

Le Mouvement "Vie Libre" est présent à CROIX. C'est une Association reconnue d'utilité publique.

Elle lutte contre l'alcoolisme, ses causes et ses conséquences.

Elle vient en aide à ceux qui en sont victimes.

Les alcooliques doivent savoir qu'ils peuvent guérir.

Ils doivent savoir qu'ils seront amicalement aidés pour surmonter leurs problèmes.

Permanence : 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois, à l'Office Culturel, rue Jules-Guesde de 15 h à 18 h. Tél. 20.72.57.16.



La C.S.C.V. et le logement

Rue St-Jacques, la réhabilitation continue. A ce jour, les travaux sont terminés dans 15 logements. Chaque lundi, la C.S.C.V. est présente sur le terrain pour suivre avec les habitants et leur permanent, ainsi qu'avec les différents responsables, le déroulement des travaux. Ces rencontres hebdomadaires ainsi que de nombreux contacts avec les habitants ont contribué à la participation des locataires à l'amélioration de leur logement. La C.S.C.V. souhaite que l'expérience vécue dans ce quartier se renouvelle pour d'autres opérations avec une concertation toujours plus grande.

Dans le courrier précédent, nous annoncions qu'une lettre était envoyée à la municipalité et aux différents groupes politiques qui la composent, pour les interpeller au sujet du problème des expulsions remis en cause après le 15 mars.

Dans l'immédiat, quelles mesures sont mises en place face à ce problème ? A plus long terme, une réflexion politique est-elle envisagée pour reconnaître à chaque individu le droit au logement décent quelles que soient ses ressources ?...

A ce jour quelques réponses nous sont parvenues.

Une rencontre est prévue au mois d'octobre pour tous les adhérents et tous ceux qui s'intéressent à notre action.

C.S.C.V. : Permanence le 1^{er} jeudi du mois de 17 h 30 à 18 h 30 à

l'Office Culturel, 68, rue Jules-Guesde.

Modification des règles de lotissement

Le maire informe la population que conformément :

- à la loi 86-13 du 6/1/86, article 8, (publiée au *Journal Officiel* du 7/1/86), instaurant un article (L 315-2-1) dans le code de l'urbanisme.
- au décret 86-514 du 14/3/86, article 8, (publié au *Journal Officiel* du 16/3/86), instaurant les articles R 315-44-1 à R 315-46 ;
- à la circulaire ministérielle du 25/7/86 (*Le Moniteur* n° 36, du 5/9/86) ;
- à la réponse ministérielle du 10/11/86.

Les règlements des lotissements autorisés avant le 8/1/87 cesseront d'être appliqués le 8/1/88.

Les règlements des lotissements autorisés entre le 8/1/87 et le 30/6/86 cesseront d'être appliqués au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir.

Toutefois, les colotis d'un lotissement peuvent demander le maintien du règlement ; la demande (compte rendu d'assemblée générale de l'association syndicale ou pétition) doit être formulée :

- soit à la majorité des 3/4 des propriétaires détenant ensemble les 2/3 du lotissement ;
- soit à la majorité des 2/3 des propriétaires détenant ensemble les 3/4 du lotissement.

Cette demande est adressée au maire par pli recommandé avec avis de réception postal, ou déposé contre décharge à la mairie. Elle doit parvenir à la mairie avant la date de caducité des règlements du lotissement.

Bibliothèque pour tous Permanences

La Bibliothèque pour Tous est située sur la place du Marché, rue de la Fonderie.

L'été et la saison des loisirs incitent à la lecture.

Romans d'aventures, romans policiers, livres d'histoire, bandes dessinées, vous attendent pour votre délasserment, votre distraction, votre culture, votre agrément.

Voici les permanences, en juillet :
Mardi de 17 h à 19 h ; mercredi de 15 h à 17 h ; samedi de 10 h à 12 h ; dimanche de 10 h 30 à 12 h.





Fraternelle des Anciens Combattants de Croix Compte rendu de l'Assemblée Générale du 16 mai à 15 h au siège social

Le Président Honoraire M. Charles WAGNON présente les personnalités présentes du Conseil d'Administration, le Colonel Raymond HOSTE, M. DAUDAUW, M. SEGARD.

La parole est donnée au Président M. Edward BAJDAS pour le rapport moral.

Une minute de silence est observée pour le décès de deux de nos anciens camarades (Alexandre LIETAR et Henri VANHOUTTE).

Thé dansant du 22 février 1987 : la section est satisfaite de cette manifestation, mais regrette le manque de participation de nos adhérents.

Congrès départemental de PERENCHIES : cette fois-ci, c'est sous un ciel plus clément que les manifestations extérieures ont eu lieu. L'église était pleine à craquer et les drapeaux très émouvants à voir dans le chœur. La section croisienne était la plus représentée.

Excursion annuelle en car le 21 juin : cette année, c'est dans la Somme à ALBERT que la visite aura lieu, champs de bataille, de nombreux souvenirs à relater.

Assemblée générale du 25 octobre à ROUBAIX : toutes les sections sont invitées à se faire représenter d'autant plus que des camarades recevront des décorations.

Armistice du 8 mai : comme chaque année, nous avons assisté avec notre porte-drapeaux et de nombreux camarades.

Colis de NOEL : la date sera fixée soit le 5 ou le 12 décembre 1987 suivant la disponibilité de la salle.

Remaniement du bureau après le décès de certains membres. Celui-ci se fera pour la fin de l'année. Le Président remercie l'équipe de son efficacité.

Bilan financier. La trésorerie étant très saine, le bureau a décidé d'offrir un banquet gratuit à tous ses adhérents, une participation sera demandée aux épouses et invités. La date est fixée au dimanche 11 octobre 87, salle bis de la Salle des Fêtes de Croix, de 13 h à 20 h.

Le compte rendu financier et le détail du repas ont été commentés par M. BRIERE, vice-Président.

La tombola étant organisée par M. VERHAEGE, vice-Président.

Le pot de l'amitié fut offert gracieusement comme à chaque fois et la séance fut levée à 16 h 30.

Chorale "Chantons ensemble" : désirs devenus réalités

La chorale "Chantons ensemble" est allée chanter à l'école Jean-Jaurès le samedi 9 avril, invitée par Mme LAVERGNE, directrice, avec le concours appréciable et amical de Mme DEFLANDRE, responsable de l'Atelier Musical de cette école.

Séparément puis ensemble avec les enfants, accompagnés à l'accordéon par Mme DEFLANDRE, la chorale s'est produite.

Le public... tous les élèves de l'établissement, le personnel enseignant et les parents qui aident aux différentes activités de l'école... public réceptif et participant pleinement.

Avant la prestation musicale, les choristes avaient visité le cours "informatique". Tout ce qui touche à l'homme ne m'est pas étranger (Pascal).

Le jeudi précédent, en la salle bis Dedeker, la chorale avait reçu le club N.D. d'ARMENTIERES.

Le mardi 26 mai avec les enfants de la maternelle NADAUD, on fêtera les mamans.

Huit jours auparavant, la chorale avait visité les pensionnaires de la Maison de Retraite de CROIX (le mardi 19 mai).

En juin, ce sera l'excursion à WISSANT le jeudi 11.

La saison se terminera par la Fête de la Musique le dimanche 21 juin.

Cercle Familial Saint-Martin : Tournoi de bridge

Le quatrième tournoi de bridge organisé le jour de la fête du travail, par le Cercle Saint-Martin a connu, malgré les vacances scolaires et le pont du 1^{er} mai, un très vif succès, l'on y a remarqué une très bonne représentation des clubs de la région et l'excellent arbitrage de M. Gilbert VERMES.

Les résultats en ont été les suivants : joueurs classés (22 équipes) : 1^{er} HERMAN-LIAGRE (62,22%), 2^e MARTINEAU-PUIG (60,56%), 3^e HUBERT-VERBEKE (Belgique) (60,37%), 4^e M. et Mme BIALOBOS (59,26%), 5^e M. et Mme CHANTEAU (57,22%), 6^e HAANMESSIEN (56,48%), 7^e HANSART-HELLEVAUT (55,00%).

Joueurs non classés : Sympathique victoire de l'équipe croisienne Mme HELLEVAUT-FAUCHART (66,44%) qui remporte la coupe de la ville de Croix, 2^e Mme DE IRIGOYEN-BONNAUD (62,97%), 3^e M. et Mme DELAERE (59,26%), 4^e DEGRAEVE-DERYCKERE (58,80%), 5^e M. et Mme VANTOMME (58,33%), 6^e M. et Mme LEJARIE (57,87%).

Cette manifestation organisée dans la magnifique salle du Crêchet, mise à la disposition des organisateurs par la municipalité, était située dans le cadre de "Croix-Festivités".



Informations précieuses sur le don du sang

Chers Amis Croisiens,

J'ai le plaisir de préfacer la première partie de la communication faite par Philippe LAUWICK, conseiller médical de l'Amicale des Donneurs du Sang bénévoles de CROIX, lors de l'assemblée générale du 28 mars dernier en la salle du Créchet.

C'est pour moi l'occasion de le remercier à nouveau d'avoir bien voulu consacrer une partie du peu de temps libre dont il dispose — il est interne en médecine — au service de la cause du don bénévole du sang pour laquelle milite notre association.

Si vous vous posez des questions d'ordre médical sur le don du sang, n'hésitez pas à m'en faire part ; je les répercuterai auprès de notre conseiller médical qui vous y répondra.

Merci aux lecteurs de "Vivre à Croix" de vouloir bien prêter attention au texte ci-après, et rendez-vous — pour les personnes de la tranche d'âge concernée — à l'occasion de notre prochaine "Journée du Sang" afin que, dans un certain nombre de foyers éprouvés par la maladie, la vie reflorisse et, avec elle, le bonheur.

Bien cordialement.

André WATTEEL
Pdt de l'Amicale des Donneurs
de Sang bénévoles de CROIX
(5/3, allée Gustave-Nadaud).

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Je ne surprendrai personne quand je dirai que les besoins en sang ont augmenté de manière spectaculaire avec les progrès de la médecine. Des

vies dépendent et continueront encore longtemps de dépendre de ce noble geste qu'est le don du sang.

Il n'est peut-être pas inutile de donner quelques éclaircissements sur les différentes possibilités d'utilisation du sang et le circuit suivi par celle-ci.

comme vous le savez, le prélèvement est fait de manière absolument stérile, avec du matériel à usage unique. **Tout risque de contracter une maladie lors d'un don du sang est donc — et j'insiste — formellement éliminé.** Jamais — je dis bien : jamais — personne n'a contracté ou contractera le S.I.D.A. (puisque l'on en parle beaucoup) en donnant son sang. Ceci est impossible. Il faut que ce soit clair pour tout le monde et les craintes à ce sujet sont parfaitement injustifiées, autant que les rumeurs malfaisantes ou polémiques animées par des ignorants ou des menteurs.

Le sang est donc prélevé dans une poche plastique contenant un produit pour empêcher la coagulation, donc la destruction de ses qualités (nous ne parlons pas ici des plasmaphères ou des cytophères). Des "tubes-échantillons" de sang qui seront analysés sont également prélevés. Le donneur bénéficie donc — outre la visite médicale — d'un suivi biologique strict et systématique. Celui-ci a le double but de suivre médicalement le donneur et de dépister des contre-indications aux dons ultérieurs (anémie par exemple) et de déceler d'éventuelles maladies infectieuses passées inaperçues (telle l'hépatite), lesquelles nécessitent une prise en charge médicale et interdisent l'utilisation du sang qui risque de transmettre la maladie. **Il est évident que toute anomalie déce-**

lée lors de la prise de sang est immédiatement signalée au malade, parfois même par téléphone en cas d'urgence. Le don du sang assure donc à ceux qui le pratiquent un suivi médical strict. De plus, tous les donateurs reçoivent gratuitement, après le 2^e don, une carte mentionnant leur groupe sanguin.

(à suivre)

Philippe LAUWICK
conseiller médicale de l'Amicale
des Donneurs de Sang bénévoles
de CROIX.

Ligue pour la liberté des vaccinations

Après la conférence très réussie du Docteur Mureau le 22 octobre dont le thème était : "Maladies nouvelles et vaccinations", nous avons repris nos réunions trimestrielles. La prochaine aura lieu le 18 juin à l'Office Culturel comme d'habitude.

Nous avons participé au salon Natura 87 qui a eu lieu les 14 et 15 mars au Palais Rameau à Lille. Notre stand a eu du succès, nous avons distribué beaucoup de tracts et répondu à de nombreuses questions. Les vaccinations sont un "poids" pour beaucoup de jeunes parents intéressés par les autres façons de se soigner.

Pour tout renseignement, écrire ou téléphoner à Mme DUBAR, 20, avenue de Gaulle à Croix. Tél. 20.70.90.24.



“U.B.C. à Lyon”

Pour la deuxième année consécutive, l'Union Bouliste Croisienne sera représentée aux championnats de France de pétanque en triplettes, qui se dérouleront à Lyon les 26, 27 et 28 juin 1987.

En effet, l'équipe **Tonio Andreani-Nicolas Quinci et Rollard Gomez** finaliste des championnats de ligue regroupant les meilleures équipes des départements (Aisne - Nord - Pas-de-Calais - Oise - Picardie) s'est qualifiée pour Lyon.

*
* *

Le 8 mai 1987, U.B.C. organisait pour fêter son 20^e anniversaire, le troisième national métropole de pétanque, avec le concours des clubs du district-centre.

Cent huit triplettes masculines et

20 doublettes féminines venues de tous les départements voisins ainsi que de Belgique étaient au rendez-vous **du plus grand concours de pétanque de la région.**

A 10 heures, le premier lancer de cochonnet était effectué par M. DEBEUNNE, maire de Croix, qui, accompagné par M. CARNOIS, adjoint aux sports, avaient tenu à honorer de leur présence ce grand concours.

A 1 heure du matin, les finales des deux concours se sont déroulés sous les projecteurs du terrain de football stabilisé et aménagé à cet effet.

Le concours général, doté par la B.N.P. de CROIX ; a été remporté par l'équipe Beyer Bernard - Cursach Jean-Jacques - Hamon Frédéric - de Paris, en battant l'équipe Dedoncker Pascal - Hermo Charles -

Bavay André - d'Halveny : 13 à 2 ;

Le concours complémentaire doté par la B.N.P. CROIX a vu la victoire de l'équipe Benete Emile - Levivier Christian - Desvigne Michel de Saint-Saulve en triomphant de l'équipe Carincotte Charles - Holleman Joël - Carincotte Dany, seule équipe croisienne à avoir tiré son épingle du jeu, par 13 à 11.

Le concours féminin patronné par les 3 Suisses France, a vu la victoire de l'équipe De Beukelaer Véronique - De Beukelaer Josette de A.S.P.T.T. Lille en battant l'équipe Carincotte Lucienne - Durand Claudine 13 à 9.

U.B.C. remercie ses sponsors et la municipalité pour leurs aides technique et financière qui ont contribué à la réussite de cette grande manifestation sportive.

“Des chiffres et des lettres”

Notre Club est en bonne santé !

Le 16 mai dernier, nous avons fêté son 3^e anniversaire ! DEJA !

Mais si, à sa naissance, il n'était fréquenté que par 3, 5, 7 ou 8 personnes, il est maintenant le rendez-vous de 25 à 27 fidèles, tous “mordus”. Chacun de ses membres attend avec impatience le mardi et le samedi pour venir y passer 2 bonnes heures de détente, d'oubli de soucis quotidiens tout en se livrant à son jeu favori. C'est, maintenant, un véritable cercle d'amis où règnent la sympathie et la bonne humeur. Quelques personnes participent quelquefois aux tournois organisés dans le Nord et le Pas-de-Calais (Gravelines, St-Omer, Le Touquet, Tilloy-les-Cambrai, etc.), mais la

compétition n'est pas, pour le Club de Croix, son but prioritaire : seulement l'occasion de passer une bonne journée avec d'autres clubs. Nous invitons également, à intervalles irréguliers, un des clubs environnants pour passer l'après-midi ensemble.

Nous sommes allés, en octobre dernier à Paris, pour assister dans les studios d'Antenne 2 à un après-midi d'enregistrements et nous en gardons un très bon souvenir. Ce fut une belle journée.

Les réunions ont toujours lieu à la salle Rimbaud, 93, rue Jean-Jaurès, les mardi et samedi, de 15 h à 17 h 30. Pour tous renseignements, appeler Mme REYMBAUT, au 20.98.53.46.

Artistes Amateurs Croisiens

Notre association organisera, les 25, 26, 27 et 28 septembre 1987 sa **deuxième exposition “ARTISANAT”**.

L'année dernière, cette exposition a connu un succès certain. Nous sommes assurés, pour l'année 1987, de la participation d'un plus grand nombre d'exposants et d'une plus importante diversité des professions représentées.

Nous signalons toutefois que tout artisan, exerçant une profession à caractère ancien ou artistique, et désirant y participer, peut s'inscrire jusqu'au 1^{er} septembre, en s'adressant à M. Jean Leconte, 178, rue Jean-Jaurès, 59170 CROIX. Tél. 20.72.20.90. Les renseignements et conditions nécessaires à son admission lui seront communiqués.



Comité de Quartier Saint-Pierre - Croix-Blanche - Créchet

Le samedi 28 mars 1987, la réunion plénière s'est tenue salle du Créchet, l'ordre du jour étant : le foyer Saint-Pierre, le projet de la place de la Liberté.

Étaient présents : M. le Maire, MM. RAMEAUX, BLOUET, HIBON, Mmes DE COOMAN, SÉNÉCHAL, TOURTOY.

M. le Maire demande à s'exprimer de suite au sujet des projets quant à l'aménagement de la place de la Liberté et au devenir du foyer Saint-Pierre.

Il confirme que la municipalité envisage effectivement et dans un avenir assez proche, de procéder à l'aménagement et l'embellissement de la place. Quelques difficultés majeures sont à surmonter : le stationnement et le marché.

M. le Maire propose d'intéresser un membre du bureau du comité aux études faites par les services techniques de la ville. Cette proposition est retenue. Le bureau est cependant bien conscient que cela est l'affaire de tous les habitants du quartier. Un questionnaire sera mis sous votre porte.

LE DEVENIR DU FOYER SAINT-PIERRE

La ville s'est rendue propriétaire de ce foyer dans tout son ensemble et de certains terrains avoisinants. La superficie à aménager est ainsi de 4 à 5 000 mètres carrés. Un projet d'aménagement est à l'étude.

Le foyer et le cinéma seront démolis, vu leur vétusté, mais un équipement sera maintenu, chacun en reconnaissant sa grande utilité. La réalisation ne pourra se faire dans l'immédiat, car tout se fait en fonction du budget disponible, mais il faut espérer cependant que cet avenir sera quand même assez proche.

RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

La réhabilitation de l'Église Saint-Pierre est maintenant chose bien décidée et engagée. M. le Curé a constitué à ce sujet un comité d'Église. Il a voulu, et nous l'en remercions, y associer le quartier en y invitant trois représentants du comité : MM. CHARPENTIER,

THIBAUT, TOURTOY.

FORT BOULANGER

M. BLOUET précise qu'un projet a été mis en place par la ville au sujet de la réfection de l'éclairage et de son entretien régulier. Le souci de la municipalité est d'améliorer ce coin de Croix.



Nord-Éclair



Nord-Éclair



Bonne saison de l'Olympique Croisien

Il y a un an déjà, l'Olympique Croisien réalisait un doublé mémorable : ses deux équipes seniors filles et garçons accédaient à la Nationale 4 quittant l'Excellence Régionale. L'objectif pour l'exercice 86-87 était un bon comportement dans le championnat national et le maintien des deux équipes fanions. Mission accomplie.

Les garçons connurent un début de saison remarquable et sans quelques déboires (joueurs blessés ou indisponibles pour raisons professionnelles) le haut du classement était possible. L'entraîneur J.-B. GILIET incorpora des jeunes éléments du club, et tout le monde "serra les coudes", pour une première incursion en Nationale.

L'Olympique assurait le maintien en prenant une honorable 8^e place. Chez les filles, l'affaire semblait

plus délicate, l'effectif était moins riche. A chaque sortie les joueuses se battaient admirablement et s'amélioreraient. Hélas elles côtoyaient le bas de tableau ! Et puis ce fut une dernière chance à saisir, dans un derby au Stade Roubaisien, un match fou où se jouait toute une saison. Il y eut des prolongations. Finalement l'Olympique l'emportait, les Croisiennes se classaient 8^e, synonyme de maintien.

Pour sa première saison en Promotion Régionale, l'équipe réserve féminine a réalisé un bon parcours, les toujours jeunes POTIER et MAZARD donnaient l'exemple aux autres joueuses. Cette formation se classa cinquième dans le championnat Terrien Honneur, les juniors filles ont dominé de bout en bout et remportent le titre de championne. Chez les plus jeunes, les minimes se classent 6^e, les benjamines enlèvent

une bonne 3^e place et accèdent à la poule Honneur. Il en est de même des poussines qui se classent 5^e. Chez les garçons, bons résultats des équipes réserves. Les seniors 2 terminent 3^e en Promotion Départementale Réserve. Les seniors 3 se classent 5^e en Départementale 1^{re} Division. A noter dans le championnat régional, le bon comportement des Espoirs qui terminent 4^e dans un lot relevé ! En terrien, les cadets sont 5^e et se qualifient pour la finale de la coupe du Nord UFOLEP. Résultats encourageants pour les minimes, 4^e en poule Honneur. Les benjamins enlèvent une excellente 3^e place. Ils ont réalisé d'énormes progrès. Il en est de même des poussins qui sont 5^e de leur championnat. Tous ces bons résultats, ne sont pas le fait du hasard. Le travail porte ses fruits, et déjà on prépare la prochaine saison à l'Olympique Croisien.

Foyer Saint-Pierre basket : bilan de la saison

Seniors masculins (1) : 10^e en Promotion régionale. 2^e Tournoi de Pâques F.S.P. 3^e au Tournoi de Willems.

Seniors masculins (2) : 4^e en 1^{re} division départementale.

Seniors féminines (1) : 4^e en Promotion départementale. 1^{er} en Tournoi de Pâques F.S.P. 6^e au Tournoi de Bondues. 5^e au Tournoi de St-Pol. 5^e au Tournoi de Willems.

Seniors féminines (2) : 5^e en Promotion réserve départementale.

Juniors masculins : 3^e en Honneur district Terrien. 4^e au Tournoi de l'O.L. Croisien. 2^e au Tournoi de Toufflers.

Cadets (1) : 2^e en départemental. Tour final Coupe nationale F.S.C.F. 2^e au Tournoi des Alpes F.S.P. 1^{er} Tournoi de Pérenchies.

Cadets (2) : 7^e en groupe B district Terrien. 1^{er} au Tournoi J.Z. Wattrelos. 1^{er} au Tournoi de La Madeleine.

Minimes : 4^e en Groupe C district Terrien. 1^{er} au Tournoi de Wambrechies. 1^{er} au Tournoi de Pâques F.S.P.

Minimes filles : 4^e en Honneur district Terrien. 3^e au Tournoi du stade Roubaisien.

Benjamins : 5^e en Groupe B district Terrien. 1^{er} au Tournoi de Noël F.S.P. 1^{er} au Tournoi de

Wambrechies. 1^{er} au Tournoi de B.C.J.M.P. Roubaix.

Poussins : 6^e en Honneur district Terrien. 1^{er} au Tournoi de Wambrechies. 1^{er} au Tournoi de Pâques F.S.P. 3^e au Tournoi de Toufflers.

Benjamines : 5^e en Groupe A district Terrien. 1^{er} au Tournoi de Noël F.S.P. 4^e au Tournoi de Templeuve (Belgique). Finaliste coupe Vercaemer (Coupe du district Terrien).

École de basket : 1^{er} en Groupe A district Terrien.

On remarquera que, dans ce palmarès, il y a douze places de premiers !



Gymnastique : bravo "La Patriote"

Le samedi 7 mars, la Gauloise de Watrelos recevait, entre autres, quatre équipes de la Patriote dans une compétition où elles se trouvaient opposées à la Patriote de Watrelos, Villeneuve-d'Ascq, Jean-Zay la Gauloise et ce en catégories benjamins et minimes filles et garçons cotation F.F.G.

C'est plus de 100 gymnastes qui évoluèrent devant un nombreux public ne ménageant pas ses applaudissements aux jeunes sportifs, dans ce concours d'un très beau niveau d'ensemble. Une fois de plus, les jeunes Croisiens se surpassèrent se classant par équipes deux fois à la première place, une fois troisième et une fois quatrième. Voici les résultats :

Benjamines filles : 1^{re} Patriote Croix III, 35, 4^e Patriote Croix (2) 85,75 composées ces deux équipes : Sandra VERMESCH 22,70, Hélène VERKINDT 22,55, Nancy PLOREE 22,30, Géraldine LOMBART 20,30, Virginie GREGOIRE 20,10, Marjorie AYME 19,90, Natacha COFFRE 17,85, Audrey THIRARD 17,65, Céline VILQUIN 16,30, San-

drine SCHITTECATTE 15,60, Anne VERKINDT 15,50, Corinne PETIT 14,20, Odile LEGUIS 11,90 ;

Minimes filles : 3^e Patriote Croix 93,80, composée de Fanny VANDREHOVEN 21,10, Sophie MASSEZ 19,00, Sandrine DEVOAT 18,70, Sophie VANMANSART 17,65, Amélie MIQUEL 17,35 ;

Benjamins garçons : 1^{re} Patriote Croix 113,40 composée de Emmanuel AUBUT 26,60, Grégory FONTAINE 23,00, Raphaël SADOUD 22,00, Emmanuel GIKIERE 21,00, Julien LEBACQ 18,60, Nicolas LEGOFF 17,30.

A Haubourdin le 5 avril se disputaient les finales d'arrondissement ABC en benjamins minimes :

Benjamines filles : La patriote présentait 24 gymnastes et 12 se qualifiaient pour le prochain tour. Au classement par équipes la Patriote prenait les 2^e, 16^e, 24^e, 27^e place sur 28 équipes en lice ; "l'équipe I classée 2^e était composée de Hélène VERKINDT 18,10, Sandra VERMESCH 17,10, Marjorie AYME 17,00, Virginie GREGOIRE, 16,55, Nancy FLOREE 16,45, Géraldine LOMBART 16,30. ;

Minimes filles : Notre équipe se qualifiait elle aussi pour le prochain tour ; en faisait partie : Sophie MASSEZ 18,60, Fanny VANDERLOOVEN 18,20, Marie MULLIEZ 17,75, Anne-Sophie TOURNAUX 16,15, Audrey FARVACQUE 15,55, Marjorie MASSE 15,35.

Enfin en garçons, nos deux équipes benjamines se classaient 1^{re} et 7^e

sur 12 et se qualifiaient eux aussi pour le prochain tour de cette compétition.

Pour en terminer avec les résultats, nous avons eu le plaisir d'enregistrer le succès d'un de nos jeunes moniteurs, reçu au stage de zone de Choisy-le-Roi qui le qualifie pour le stage national de "Moniteur 2^e degré", en août prochain, à Thonon-les-Bains.

Pour les semaines à venir, nos équipes filles et garçons en benjamins et en minimes ont participé les 23 et 24 mai aux finales départementales A, à HAUBOURDIN et à HALLUIN, et le 30 mai en catégorie B les 30 et 31 mai à COUDEKERQUE.

Les membres du comité moniteurs et gymnastes invitent parents sympathisants et tous les sportifs croisiens à leur grande fête annuelle qui se tiendra le 27 juin salle Dedecker à partir de 17 heures.

Pour le comité

Prochaine Foire aux Puces
le 11 juillet,
rue Kléber de 9 h à 18 h.

Pour tous renseignements :
S'adresser à :
G. M. Delplace
20/43, rue Trulin
CROIX
Tél. 20.36.27.69.

Vivre à Croix

Directeur de la publication :
F. Debeunne.

Imprimerie Sénécaut S.A.